

3° édition

# FORUM DES ACHETEURS PUBLICS

Du décret à la mise en œuvre, décryptez les implications pratiques de la réforme

- Six mois après la réforme, bilan et perspectives pour les collectivités
- Juriste, négociateur, manager : portrait de l'acheteur public d'aujourd'hui et de demain
- Objectif « 100% dématérialisation » en 2018 : comment relever le défi
- Sourçage, achat local : quelle nouvelle marge de manœuvre pour les collectivités

#### **AVEC LA PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE DE**

Jean MAÏA, Directeur des affaires juridiques des ministères économiques et financiers

#### ET NOTAMMENT LES INTERVENTIONS DE

- Gérard BRUNAUD, Secrétaire général, OBSERVATOIRE DES ACHATS RESPONSABLES (OBSAR)
- Denis GALLIANO, Directeur de la commande publique, VILLE DE LYON
- Jean-Lou LEMAINDRE, Président, ASSOCIATION DES ACHETEURS PUBLICS (AAP)
- Jérôme MICHON, Professeur en droit des marchés publics et privés, ÉCOLE SPÉCIALE DES TRAVAUX PUBLICS, DU BÂTIMENT ET DE L'INDUSTRIE
- Philippe VRIGNAUD, Adjoint à la Directrice du programme « Dites-le nous une fois », SGMAP









Avec le soutien de :







Formation complémentaire

**23 SEPTEMBRE 2016** 

**MUTUALISATION DES ACHATS PUBLICS** 

Comprendre et mettre en œuvre un projet de mutualisation des achats publics

## **Avant-Propos**

Le 25 mars 2016 paraissait le très attendu décret d'application de l'ordonnance du 23 juillet 2015. Six mois après son entrée en vigueur, l'heure est venue de tirer un premier bilan relatif aux deux objectifs principaux de ce texte:

- Faire de la commande publique un acte économique, au service d'objectifs sociaux, environnementaux, et d'innovation: entre achat local, sourçage et nouveaux partenariats d'innovation, le pari est-il réussi?
- Simplifier la réglementation pour faciliter son appropriation par toutes les collectivités, et par les PME afin de leur faciliter l'accès aux marchés publics : de l'allotissement à l'objectif « full démat » pour 2018, à qui profitent vraiment les nouvelles procédures d'attribution ?

Les acheteurs voient s'élargir leur champ de compétences bien au-delà de l'expertise juridique. Négocier, manager les équipes, assurer la transition numérique : les défis à relever à très court terme sont nombreux, d'autant que le décret ne signe pas la fin des réformes. Au contraire, les acheteurs regardent d'ores et déjà vers le nouveau Code de la commande publique prévu pour 2018.

Afin de partager les premiers retours d'expérience sur la mise en œuvre du décret et d'anticiper les enjeux de demain, *La Gazette des communes* organise ce **3º Forum des acheteurs publics**. Ne manquez pas ce rendez-vous en présence d'experts de la réforme et de praticiens de la commande publique, **le 22 septembre 2016 à Lyon**!

Pour appréhender ces changements réglementaires en misant sur le collectif, nous vous invitons également à participer à la formation « **Mutualisation des achats publics** », le 23 septembre 2016 à Lyon.

En me réjouissant de vous y accueillir,

#### Hélène PORTE Chef de projets conférences I La Gazette des communes



La Gazette des communes est la référence des fonctionnaires territoriaux.

Avec un hebdomadaire diffusé à plus de 29 000 exemplaires (source OJD 2013-2014), elle donne accès à toute l'actualité de la Fonction publique territoriale.

La Gazette des communes a développé une expertise et se distingue par son approche innovante et proactive afin de fournir aux décideurs locaux tous les outils nécessaires à la compréhension des évolutions du secteur et à la gestion efficace d'une collectivité.

- Un site d'information et de services : lagazette.fr
- Un service efficace pour recruter des compétences : lagazette.fr, onglet « emploi »
- Des conférences thématiques et d'actualité, des clubs métiers (Clubs Gazette)
- Plus de 300 formations dédiées aux acteurs des collectivités territoriales
- 4 grands salons professionnels chaque année

# FORUM DES ACHETEURS PUBLICS

Du décret à la mise en œuvre, décryptez les implications pratiques de la réforme

3º édition

**22 SEPTEMBRE 2016** 

#### **AVEC LES INTERVENTIONS DE :**

Raphaël Avocat au barreau de Paris APELBAUM LEXCASE

Secrétaire général Gérard

**OBSERVATOIRE DES ACHATS** RESPONSABLES (OBSAR)

Adjoint au Maire délégué à l'administration CORAZZOĹ générale, les mairies d'arrondissement, la relation avec les usagers et l'e-

> administration **VILLE DE LYON**

**Denis** Directeur de la commande publique

**GALLIANO VILLE DE LYON** 

Yvon Avocat associé **GOUTAL ALIBERT & ASSOCIÉS** GOUTAL

Membre expert

**ASSOCIATION NATIONALE DES JURISTES** 

**TERRITORIAUX (ANJT)** 

**Arnaud** Adjoint au Directeur commande publique et LATRECHE valorisation immobilière

DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR

Président Jean-Lou

**ASSOCIATION DES ACHETEURS PUBLICS** LEMAINDRE

Directeur des affaires juridiques Jean **MINISTÈRES ÉCONOMIQUES ET** 

**FINANCIERS** 

Jérôme Professeur en droit des marchés publics et

MICHON privés

ÉCOLE SPÉCIALE DES TRAVAUX PUBLICS.

DU BÂTIMENT ET DE L'INDUSTRIE

OUERU-FERNANDEZ

**Véronique** Directrice de la commande publique

et des DSP

VILLE DE VERSAILLES

Adjoint à la Directrice du programme

VRIGNAUD « Dites-le nous une fois »

## **VOUS ÊTES CONCERNÉS:**

Au sein des communes, intercommunalités, métropoles, départements, régions, associations d'élus :

• Elus • Directions générales des services • Directions de la commande publique • Directions des achats • Directions juridiques • Directions financières •

Au sein du secteur privé : centrales d'achats publics, cabinets de conseil, cabinets d'avocats, agences d'architecture, bureaux d'études, entreprises de la construction, éditeurs de logiciels spécialistes de la dématérialisation

• Directions générales • Directions marchés publics • Directions juridiques • Directions administratives • Directions du développement • Directions

commerciales • Directions marketing •

Journée animée par Jean-Marc JOANNES, Rédacteur en chef, LA GAZETTE DES COMMUNES

9h00 Accueil des participants

9h30

#### **ALLOCUTION D'OUVERTURE - Quelles NOUVELLES** PERSPECTIVES pour la commande publique locale

- Face à la baisse des dotations, quelles attentes des collectivités en matière d'achat public
- Comment intégrer la commande publique à une stratégie économique du territoire
- Responsabilisation de l'acheteur : quelles conséquences pour les politiques locales de marchés publics

Guy CORAZZOL I Adjoint au Maire délégué à l'administration générale, les mairies d'arrondissement, la relation avec les usagers et l'e-administration I VILLE DE LYON

#### DÉCRYPTAGE - Comprendre et appliquer les POINTS CLÉS DE LA RÉFORME des marchés publics

- Consultation préalable, allotissement, marchés globaux : enfin une dimension stratégique de l'achat public?
- Exclusion de candidats, procédures, délais et critères de mise en concurrence : comment distinguer les différents cas de figure
- Que deviennent les anciens marchés à bons de commande
- Dématérialisation et signature électronique : peut-on valider une offre sans acte d'engagement signé

Jérôme MICHON I Professeur en droit des marchés publics et privés I ÉCOLE SPÉCIALE DES TRAVAUX PUBLICS, DU BÂTIMENT ET DE L'INDUSTRIE

10h45 Pause

11h15

#### Le regard du législateur : quel PREMIER BILAN six mois après la réforme

- Faire de la commande publique un acte économique : l'objectif est-il atteint
- Quelles collaborations entre le législateur et les collectivités dans la mise en oeuvre du décret
- Vers un nouveau Code de la commande publique en 2018 ?

Jean MAÏA I Directeur des affaires juridiques I MINISTÈRES **ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS** 

#### TÉMOIGNAGE - Le bilan des acheteurs locaux : quelles CONSEQUENCES PRATIQUES de l'application du décret

- Comment intégrer concrètement les objectifs sociaux, environnementaux, ou d'innovation à la commande publique
- Simplification, assouplissement : quels premiers changements observer du point de vue des collectivités
- Transparence et achat public : va-t-on vers une meilleure information des prestataires et des acheteurs?

Denis GALLIANO I Directeur de la commande publique I VILLE DE LYON

Véronique QUERU-FERNANDEZ I Directrice de la commande publique et des DSP I VILLE DE VERSAILLES

#### Juriste, économiste, négociateur, manager 2.0 : portrait de l'acheteur public d'aujourd'hui et de demain

- Du juridique à l'économique, assiste-t-on à la mutation de l'acheteur public
- Relations avec les élus/les entreprises, formation, dématérialisation : vers un management des achats ?
- Nouvelles opportunités ... et nouveaux risques ? Ce qu'implique la responsabilisation

Arnaud LATRECHE I Adjoint au Directeur commande publique et valorisation immobilière I DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR Jean-Lou LEMAINDRE | Président | AAP

13h00 Déjeuner

#### FOCUS - SOURCAGE: comment tirer parti des nouvelles opportunités de dialogue en amont de l'appel d'offres

- Innovation, réduction des coûts, ciblage des besoins : quels avantages pour les acheteurs publics
- Interpréter le droit à bon escient : jusqu'où le sourçage peut-il conditionner la rédaction de votre cahier des charges
- Quels obstacles à la mise en relation collectivités/entreprises Raphaël APELBAUM I Avocat au barreau de Paris I LEXCASE

#### AVIS D'EXPERT - Risque pénal pour les élus : quelles sont les limites à ne pas franchir

- Redéfinition du délit de favoritisme à la lumière des textes français et européens
- Responsabilités encourues : le risque perçu est-il supérieur au risque réel?
- Quels points de vigilance garder à l'esprit

Yvon GOUTAL I Avocat associé I GOUTAL ALIBERT & ASSOCIÉS I Membre expert I ASSOCIATION NATIONALE **DES JURISTES TERRITORIAUX** 

#### TÉMOIGNAGE – Comment dompter la dématérialisation ? Retour sur vos opportunités... et vos obligations

- Objectif « full démat » 2018 : comment passer de 10% à 100% en moins de deux ans
- Open data : les conséquences du nouveau cadre légal sur les marchés publics
- Concilier objectif 100% dématérialisation et inégalités d'accès : la numérisation des procédures ne profite-t-elle pas surtout aux PME
- Le DUME : peut-on en faire une opportunité ?

Philippe VRIGNAUD I Adjoint à la Directrice du programme « Dites-le nous une fois » I SGMAP

#### Achat public responsable, achat local : la notion de coût global au service de l'action sociétale?

- Agriculture, services d'entretien : quelles astuces pour défendre le « made in local »
- Vers une nouvelle définition de la performance de l'achat ? Comment dépasser le facteur prix au profit de l'achat durable
- Comment construire une politique d'achat responsable pour en faire un levier économique et sociétal

Gérard BRUNAUD I Secrétaire général I OBSERVATOIRE DES **ACHATS RESPONSABLES (OBSAR)** 

16h30 Fin de la journée

### Vendredi 23 septembre 2016

## MUTUALISATION DES ACHATS PUBLICS

Comprendre et mettre en œuvre un projet de mutualisation des achats publics

#### Objectifs de la formation :

- Analyser les enjeux de la mutualisation des achats publics
- Opérer le meilleur choix parmi les différentes formes de mutualisation

#### Formation animée par :

#### Evangélia KARAMITROU

Avocat associé et Directrice du pôle « contrats et gestion publique » CABINET LANDOT ET ASSOCIÉS

Titulaire d'un DESS d'administration publique, Evangelia Karamitrou dirige depuis 2002 le pôle « contrats et gestion publique » en droit des délégations de services publics, marchés publics, des contrats de partenariat, des contrats complexes ainsi que, plus généralement, en droit public des affaires. Elle a écrit plusieurs articles dans ces matières et co-écrit un dossier d'expert sur la rédaction des avis d'appel public à la concurrence aux éditions de la Lettre du cadre territorial.

#### Programme:

8h30 Accueil des participants

#### Opérer un choix optimal parmi les différentes formes de mutualisation possibles

Qu'entend-on par les formes dites traditionnelles : le groupement de commande ou la centrale d'achat

Focus sur les « EPCI – centrales d'achats » limités par leur clause de compétences

La question de la « SPL - centrale d'achat » en débat

Quels sont les autres outils existants : le GIE ou groupement d'intérêt économique, le GIP ou groupement d'intérêt public et l'association

La forme jurisprudentielle : la convention d'entente intercommunale

#### Constituer un Groupement de commande : l'heure des choix

Sélectionner une forme de groupement de commandes parmi les différentes formes existantes

Prendre en compte les objectifs du Groupement : rôle et forme de la convention constitutive

#### Lancer une consultation en tant que Groupement en toute sécurité

Organiser votre commande en fonction de la nature du Groupement Apprécier le périmètre des besoins des membres

Appréhender et respecter les seuils de procédure

Adapter la procédure de passation aux contingences du Groupement Analyser les candidatures et les offres

#### Envisager sereinement la vie du Groupement et de son contrat

Comprendre les relations entre les adhérents et le titulaire du contrat Connaître les modalités et les conséquences de la résiliation du contrat par un adhérent

Déterminer les responsabilités engagées en cas de recours contentieux





#### Nos prochains événements

http://evenements.infopro-digital.com/gazette-des-communes/

#### **CONFÉRENCE GRAND PARIS**

22 juin 2016, Paris

#### FORUM RH DES COLLECTIVITÉS LOCALES

30 juin 2016, Paris

#### **CONFÉRENCE ÉCONOMIE CIRCULAIRE**

15 septembre 2016, Paris

#### **FORUM NUMÉRIQUE**

17 novembre 2016, Paris

#### ÉTATS-GÉNÉRAUX DE LA SÉCURITÉ LOCALE

24 novembre 2016, Paris

## CONFÉRENCE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES MÉTROPOLES

29 novembre 2016, Paris

#### **Nous contacter**

Vous avez une question relative à l'un de nos évènements ? Notre service clients vous apportera une réponse dans les plus brefs délais concernant le programme, le suivi de votre inscription et les modalités.

Elvire ROULET eroulet@infopro-digital.com Tél.:+33 (0)177 92 93 36

# Informations Pratiques

#### **III** Conférence

Jeudi 22 septembre 2016

HÔTEL MERCURE CHARPENNES 7 place Charles Hernu 69100 LYON VILLEURBANNE

Accès TGV : Gare de Lyon Part-Dieu Métro : Charpennes (lignes A, B)

Tramway: Charpennes (lignes T1, T4, C2)

Parking: 1 rue d'Hanoi, 69006 Lyon (prendre la rue

réservée aux riverains)

# Formation complémentaire Vendredi 23 septembre 2016 MUTUALISATION DES ACHATS PUBLICS

La formation se tiendra à Lyon, le lieu exact vous sera précisé sur votre convention envoyée avant le stage.

Consultez les informations relatives à l'hébergement et à l'accès sur notre site internet :

conferences.lagazettedescommunes.com Forum des Acheteurs Publics Onglet Informations et tarifs

### Avec le soutien de :







#### **Nous contacter**

Vous avez une question relative à l'un de nos évènements ? Notre service clients vous apportera une réponse dans les plus brefs délais concernant le programme, le suivi de votre inscription et les modalités.

Elvire ROULET eroulet@infopro-digital.com Tél.:+33 (0)177 92 93 36

#### Conditions générales de vente

Les Rencontres de La Gazette sont organisées par la société TERRITORIAL. S.A.S.TERRITORIAL S.A.S. est un organisme de formation déclaré sous le nº d'activité 82 38 040 55 38.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat et ce en vertu de l'article L.6352-12 du code du travail. Tarifs valables jusqu'à la date des événements. TVA: 20%. Les informations à caractère personnel recueilli ci-dessus par la société TERRITORIAL S.A.S., société par actions simplifiées au capital de 1 259 907 euros. Siège social: Antony Parc 2 – 10 place du Général de Gaulle – La Croix de Berny – BP 20 156 – 92186 ANTONY CEDEX, immatriculée au RCS NANTERRE sous le numéro 404 926 958 font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont nécessaires à notre société pour traiter votre commande, et sont enregistrées dans notre fichier de clients. TERRITORIAL S.A.S. pourra envoyer des communications relatives à nos activités.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 août 2004 (art.34 et s.). Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression sur l'ensemble des donnéesqui vous concernent. Pour exercer ces droits, vous pouvez écrire à : cnil.evenements@infopro-digital.com

Retrouvez l'intégralité des modalités d'inscription et conditions générales de vente sur http://evenements.infopro-digital.com/gazette-des-communes/cgv

# **Bulletin d'Inscription**

À retourner à Pénélope Vince 10, place du Général de Gaul • Fax : +33 (0)1 77 92 98 17 •	lle - BP 21	
□Mme □M.		
Nom:		
Prénom:		
Fonction:		
		. Port.:
•		
Organisme payeur et adress		uration (ci diffárants) :
		aration (scannerents).
☐ Le FORUM DES ACHETEU ☐ La formation MUTUALIS 23 septembre 2016	JRS PUB ATION DI	
Tarif Secteur Pul	blic < 40 0	000 hab. [Eligible au DIF!]
□ 1 Jour 590 € HT / 708 € πc		□ 2 Jours 1190 € HT / 1428 € TTC
Tarif Secteur Pul	blic > 40 0	00 hab. [Eligible au DIF!]
□ 1 Jour 790 € HT / 948 € πC		□ 2 Jours 1390 € HT / 1668 € TTC
	Tarif Sect	eur privé
☐ 1 Jour		
		☐ 2 Jours
990 € HT / 1188 € TTC	:	□ 2 Jours 1590 € HT / 1908 € πc
990 € HT / 1188 € TTC Inscrivez-vous à plusieurs et http://evenements.infopro-	bénéficie	1590 € HT / 1908 € πc ez de nos tarifs dégressifs :
Inscrivez-vous à plusieurs et	bénéficie digital.co	1590 € HT / 1908 € TTC  ez de nos tarifs dégressifs : m/infopro€ TTC
Inscrivez-vous à plusieurs et http://evenements.infopro-	bénéficie digital.co	1590 € HT / 1908 € TTC  ez de nos tarifs dégressifs : m/infopro€ TTC
Inscrivez-vous à plusieurs et http://evenements.infopro- Je joins un chèque de à l'ordre du GROUPE TER	bénéficie digital.com RITORIAL à réceptio	1590 € HT / 1908 € TTC  ez de nos tarifs dégressifs : m/infopro€ TTC  on de la facture
Inscrivez-vous à plusieurs et http://evenements.infopro-la je joins un chèque de	bénéficie digital.con RITORIAL à réceptio offres ad nnaissand	1590 € HT / 1908 € TTC  Pez de nos tarifs dégressifs : m/infopro
Inscrivez-vous à plusieurs et http://evenements.infopro-la je joins un chèque de	bénéficie digital.com RITORIAL à réceptio offres ad nnaissand dresse : ht e sans rés	1590 € HT / 1908 € TTC  Pez de nos tarifs dégressifs : m/infopro
Inscrivez-vous à plusieurs et http://evenements.infopro-libraries de joins un chèque de	bénéficie digital.com RITORIAL à réceptio offres ad nnaissand dresse : ht e sans rés	1590 € HT / 1908 € TTC  ez de nos tarifs dégressifs : m/infopro
Inscrivez-vous à plusieurs et http://evenements.infopro-library de joins un chèque de	bénéficie digital.com RITORIAL à réceptio offres ad nnaissand dresse : ht e sans rés	1590 € HT / 1908 € TTC  ez de nos tarifs dégressifs : m/infopro

Les Rencontres de La Gazette sont organisées par la société TERRITORIAL S.A.S., société par actions simplifiées au capital de 1 259 907 euros. Siège social : Antony Parc 2 — 10 place du Général de Gaulle — La Croix de Berny — BP 20 156 — 92186 ANTONY CEDEX, immatriculée au RCS NANTERRE sous le numéro 404 926 958.